

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2023**

**Nombre de conseillers municipaux :**

Afférent au conseil :

En exercice : 23

Présents : 18

Absents avec procuration : 2

Votants : 20

Votes exprimés : 20

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril 2023, à 20H00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 27 mars 2023

**PRESENTS :** M. MATHIEU Laurent, Mme GAUTHIER-PEIRO Marie-France, M. BOSREDON Michel, Mme BAUDRY Josette, M. MARZIN Ludovic, Mme RAYNAL-GISSON Brigitte, Mme LABROUSSE Chantal, M. LEFEBVRE Bernard, M. Olivier COLIN, M. LOISEAU Stéphane Mme Sophie CABANEL, M. REGNIER Bernard, Mme SGRO Fabienne, M. SCHREINER Gabriel, M. TEILLAC Christian Mme Nathalie FONTALIRAN, M. CHAVANEL Bernard, Mme Carine LACOUR-MERLE

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** Mme Zarah BOUKHELIFA procuration à M. Laurent MATHIEU, M. CARBONNIERE Jacques procuration à M. LEFEBVRE Bernard,

**ABSENTS :** Mme Marie-Paule HIAUT, Mme Céline MENUGE Mme SEGUY Carolina

• APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 24 FEVRIER 2023

**TAUX D'IMPOSITION :**

*Madame FONTIRAN exprime, elle l'avait fait l'année dernière, que l'opposition aurait souhaité une baisse des taux d'imposition fort bienvenue en cette période d'inflation. Elle estime qu'il existe toujours des marges possibles. Laurent Mathieu pense que c'est difficile de prendre des risques avec les prix de l'énergie qui s'envolent pour les collectivités (qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire) et au regard des travaux engagés. Il explique que les taux sont des choix politiques qui se travaillent en commission. Pour Madame Fontaliran, à la commission finances tout est décidé à l'avance dans une réunion où dit-elle sont seuls admis quelques élus de la majorité. Elle préfère s'exprimer en conseil municipal.*

**Vote 3 Contre et 17 POUR**

**BUDGET ASSAINISSEMENT :** Peut-on obtenir les attestations de conformité juste après les travaux ? cela éviterait aux usagers d'avoir à payer pour obtenir ce document en cas de vente. [PH se renseigne].

**Vote UNANIMITE**

**BUDGET Adduction Eau Potable Vote UNANIMITE.**

**BUDGET CINEMA. Vote UNANIMITE.** *Quid de la consommation excessive d'eau en 2022. On ne voit plus d'anomalie mais on ne s'explique pas cette consommation. On suit la consommation qui en début d'année semble normale.*

**BUDGET Réseau de Chaleur Vote UNANIMITE**

**BUDGET PRINCIPAL :** *Après lecture des chiffres du budget, un débat s'engage. L'opposition émet plusieurs remarques :*

*Elle constate un budget est de plus en plus contraint puisque le virement en section d'investissement est passé d'1.5 M€ à 600 000 €. La pression va s'accroître pour le fonctionnement mais surtout sur les*

investissements dans les prochaines années. En fonctionnement, elle souligne l'envolée de certaines dépenses (fêtes et cérémonies, manifestations...). Par ailleurs, l'opposition attire l'attention sur l'obligation pour la commune de réintégrer un agent en disponibilité. Un poste a été créé lors du dernier conseil mais priorité n'a semble-t-il pas été donnée à cet agent (comme le droit l'impose). Or l'arrivée de cette fonctionnaire actuellement en disponibilité (catégorie B+) va générer un coût important dès 2024. Nathalie Fontaliran regrette l'absence de vision (terrain St Pierre, cheminements piétons...) et ne pense pas très opportun de créer un terrain de padle (sport un peu confidentiel !) mais se félicite de l'acquisition du pigeonnier et de l'opération gendarmerie. Souhaiterait savoir si la municipalité a des projets pour le reste du terrain, notamment en termes de logement.

Laurent Mathieu explique qu'il a reçu l'agent en disponibilité qui a par ailleurs retiré sa candidature à court terme et qu'il cherchera des solutions avec elle.

Sur les dépenses liées aux festivités, il y a un intérêt local et les retombées pour nos commerçants sont évidentes. Mais bien entendu les dépenses seront maîtrisées au mieux !

Sur les investissements sportifs, avec l'ouverture prochaine de la piscine, il faut aménager le terrain pour faire un ensemble attrayant. La salle de sport ayant fermé, ces projets d'équipements seront les bienvenus. Il souligne le travail effectué par Olivier Colin (et William). Ces équipements sont par ailleurs fortement subventionnés et la dépense ne sera engagée que si les subventions sont assurées.

Sur la gendarmerie, la solution trouvée est la bonne.

S'agissant du reste du terrain, Ludovic Marzin et Marie-France Peiro travaillent sur une opération d'ensemble et il est bien évident que la question du logement en fait partie. Le conseil municipal sera informé et appelé à délibérer. A ce stade, il faut rester prudent d'autant plus que la démographie baisse, ce qui n'est pas propre à Montignac. Si certaines communes des alentours « prennent » quelques habitants, on ne peut que s'en réjouir !

Christian Teillac rappelle que sur le département, on constate une baisse de 350 élèves dans le primaire et autant dans le secondaire. Pour autant, les effectifs du collège de Montignac restent constants au niveau de ses effectifs.

Ludovic MARZIN précise que des maisons sont reprises rue de Juillet pour la construction d'appartements t. Même si cette offre ne suffit pas c'est un plus dont il faut se féliciter !

Gabriel Schreiner pense que le terrain de Bord est une chance et qu'il faut construire du logement.

Josette BAUDRY demande à avoir connaissance du tableau des effectifs. C'est un document qui sera joint au budget ainsi que le CGCT le prévoit

**VOTE du Budget Primitif : 3 CONTRE 17 POUR**

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS** : Quelques modifications notamment pour la protection civile présente sur de nombreuses manifestations. Certaines ne perçoivent pas de subvention en raison des travaux effectués qui constituent de fait des aides importantes (tennis, pétanque). Pour la subvention à l'association « Le Chaudron, » M.F. Peiro, intéressée ne prend pas part au vote. **Vote UNANIMITE**

### **PROJET MODIFICATION PERIMETRE NATURA 2000**

La consultation des communes pour la révision du périmètre N 2000 est obligatoire. Ledit périmètre va de Limeuil à Pazayac passe de 449 ha à 1 675 ha.

**1 CONTRE 19 POUR**

**VOTE DE PRINCIPE POUR LA CESSION D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE GENDARMERIE/ MAIRTRISE D'ŒUVRE PAR UN BAILLEUR SOCIAL/GARANTIE D'EMPRUNT**

**Vote UNANIMITE**

### **CHOIX DU MODE DE GESTION DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

ADOPTION du principe de la concession par affermage pour le service public de l'eau potable dans le cadre d'un contrat d'une durée maximale de 12 ans ;

ADOPTION du principe de la concession par affermage pour le service public de l'assainissement collectif dans le cadre d'un contrat d'une durée maximale de 12 ans ;

**ADOPTION A L'UNANIMITE**

**AUTORISATION DE MOUVEMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE DANS LE CADRE DE LA NOMENCLATURE M57 :**

**VOTE A L'UNANIMITE**

**AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE JEAN JAURES**

En application de l'article L 2311-3 du CGCT, la section d'investissement peut comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP).

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des engagements pour le financement des investissements concernés, sur plusieurs années. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de paiement. La situation des Autorisations de Programme, ainsi que des Crédits de Paiement y afférents donne lieu à un état joint aux documents budgétaires.

Pour l'aménagement de l'avenue J Jaurès l'opération financière se présente ainsi :

	<b>Autorisation de programme</b>	Estimation Crédits de paiements 2023	Estimation Crédits de paiements 2024	Estimation Crédits de paiements 2025
TRAVAUX*	<b>1 608 000 €</b>	330 000 €	590 000 €	688 000 €
Etudes	<b>82 000 €</b>	50 000 €	10 000 €	12 000 €
Maitrise d'Oeuvre				
SUBVENTIONS	<b>653 340 €</b>			
AUTRES RESSOURCES : FCTVA, AGENCE DE L'EAU			225000 €	400 000 €

**VOTE A L'UNANIMITE**

**ELECTION DE TROIS REPRESENTANT(ES) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LE CHAUDRON**

Présentent leurs candidatures : Sophie CABANEL, Nathalie FONTALIRAN et Marie-France PEIRO  
**A L'UNANIMITE,**

**Sont élues : Sophie CABANEL, Nathalie FONTALIRAN et Marie-France PEIRO**

**•SDE : ECLAIRAGE PUBLIC : MODERNISATION**

Dans le cadre de la convention Nouvelle Donne passée avec le SDE 24, la commune souhaite poursuivre sa politique de réduction des coûts et des pollutions lumineuses. De nombreux points vont être renouvelés (dont 30 sur l'armoire 203). Certains points devenus inutiles peuvent être supprimés. Présentation est faite par Bernard Lefebvre. (Armoire n°191 : PL 525 ; 526 ; 527/ armoire n°979 : PL 520, 521, 522, 523, 524 / Armoire n° 934 : Pl 484).

**VOTE A L'UNANIMITE**

**INFO DIVERSES :**

Présentation des grandes lignes du prochain journal communal (festivités, dictée du tour, inauguration piscine...)

Collège : le principal M. Vermaud fait valoir ses droits à la retraite. Un nouveau chef d'établissement va être prochainement nommé. Les effectifs restent stables malgré la chute démographique sur l'ensemble du département

CIAP Concert avec orchestre (CRD) et chorale le 13/05

Conseil communautaire : 14 avril à 18h00 aux Eyzies

**La séance est levée à 22h00**

Le secrétaire de séance,

Bernard LEFEBVRE



Le Maire,

Laurent MATHIEU

